



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLAN DE RÉSILIENCE POUR L'EAU DANS LES PYRÉNÉES-ORIENTALES



FRANCE
NATION
VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer

SOMMAIRE

3 **ÉDITO**

4 **FAIRE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES UN DÉMONSTRATEUR D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

L'eau, une ressource en tension

Les impacts de la sécheresse

Les chiffres clés de la ressource

7 **AGIR POUR UNE GESTION RÉSILIENTE ET INNOVANTE DE LA RESSOURCE EN EAU**

Objectifs et axes du plan

8 **COCONSTRUIRE UN PLAN D'ACTION AVEC TOUTES LES PARTIES PRENANTES**

De l'entrée dans la crise sécheresse à la mobilisation

10 **DÉPLOYER DES PROJETS STRUCTURANTS POUR LE TERRITOIRE**

7 projets concrets

12 **S'ADAPTER DÈS AUJOURD'HUI**

Axe 1: Connaissance et planification de la ressource en eau pour tous les acteurs

Axe 2: Agir sur les besoins en eau

Axe 3: Agir sur les disponibilités de la ressource

Axe 4: Se donner les moyens d'atteindre ces ambitions :

gouvernance, tarification et financements

Axe 5: Répondre aux crises de sécheresse



ÉDITO

UNE GESTION SOBRE ET RÉSILIENTE DE L'EAU

Les conséquences du changement climatique sur le cycle de l'eau sont d'ores et déjà bien visibles. Avec des contrastes majeurs selon les territoires :

- au sud, un processus d'aridification dans les Pyrénées-Orientales, avec une sécheresse inédite par sa durée et par sa sévérité, des records historiquement bas des niveaux de nappes ;
- au nord, des inondations catastrophiques qui se sont répétées dans les Hauts-de-France ;
- à l'est, la transformation des paysages en montagne, avec une réduction du manteau neigeux ;
- à l'ouest, le recul du trait de côte sur le littoral ;
- dans les Outre-mer, une importante crise de l'eau à Mayotte.

L'eau sera au cœur de l'adaptation de nos sociétés au changement climatique, aussi centrale que l'énergie pour l'atténuation. Et ces solutions d'adaptation doivent être pensées à l'échelle de chaque territoire. Maintenant.

Dans les Pyrénées-Orientales, ce plan de résilience pour l'eau concrétise notre détermination de faire de ce territoire un démonstrateur des solutions et processus d'adaptation pour une gestion sobre et résiliente de l'eau.

Ce n'est pas le plan de l'État, mais bien un projet fédérateur, une feuille de route commune mobilisant tous les acteurs. C'est dans cet esprit que le travail de préparation a été conduit et qu'il sera animé dans sa phase de mise en œuvre.

L'État répond présent aux côtés des élus, agriculteurs, professionnels, associations, pour concrétiser des projets participant à la sécurisation de la ressource et à des économies d'eau.

Les élus et des acteurs économiques locaux ont déjà illustré leur volonté de se mobiliser pleinement et je me réjouis de la volonté de s'inscrire dans une dynamique commune face à un défi inédit.

Ce plan présente un diagnostic et une méthode de travail qui concilie l'urgence de la crise sécheresse et la nécessité d'engager des chantiers structurels d'adaptation. Il s'agit de mobiliser un panel de solutions : des économies d'eau de tous les usages, en réduisant les fuites des réseaux et en modernisant les canaux agricoles ; l'accompagnement de transformation de pratiques ; des ouvrages et des solutions techniques, telles que l'utilisation des eaux non conventionnelles (REUT et eaux grises) ou encore la restauration du grand cycle de l'eau.

Ce plan de résilience est une opportunité pour les Pyrénées-Orientales, l'occasion de devenir un territoire modèle de l'adaptation au changement climatique.

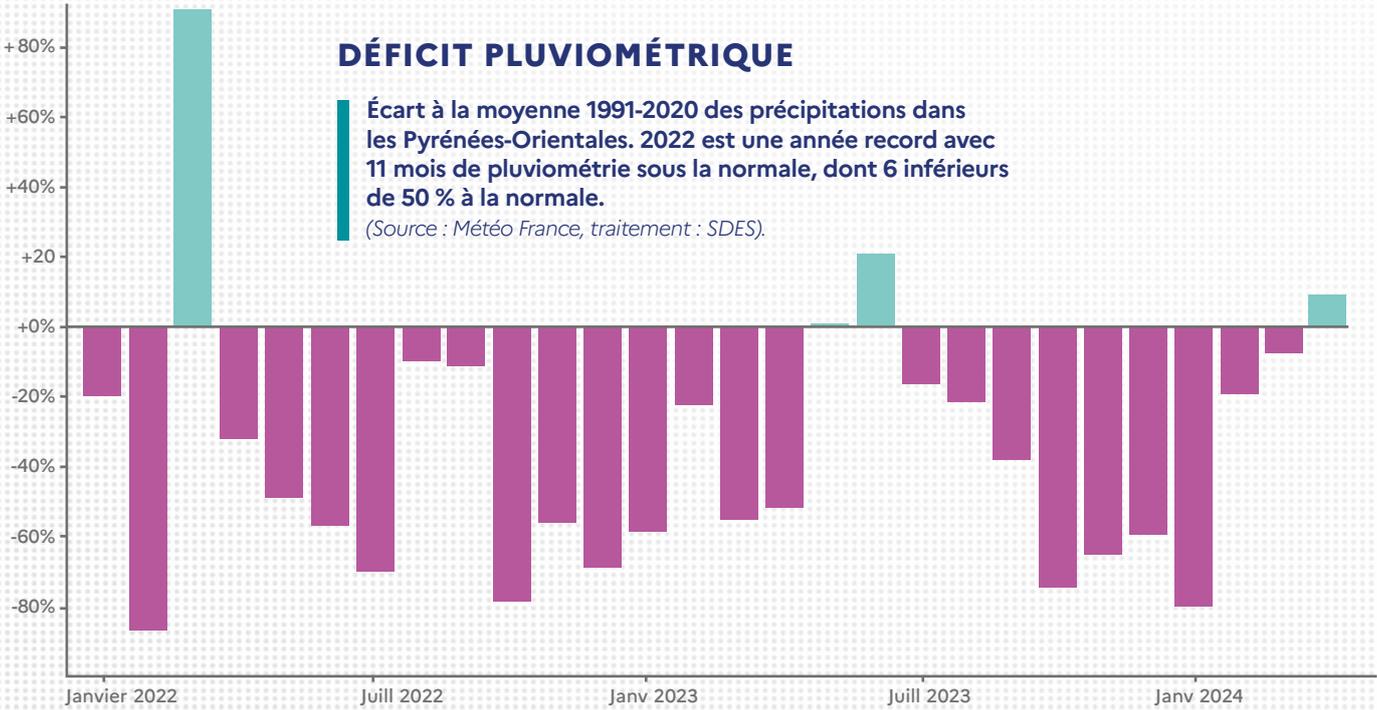
Christophe Béchu,
ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

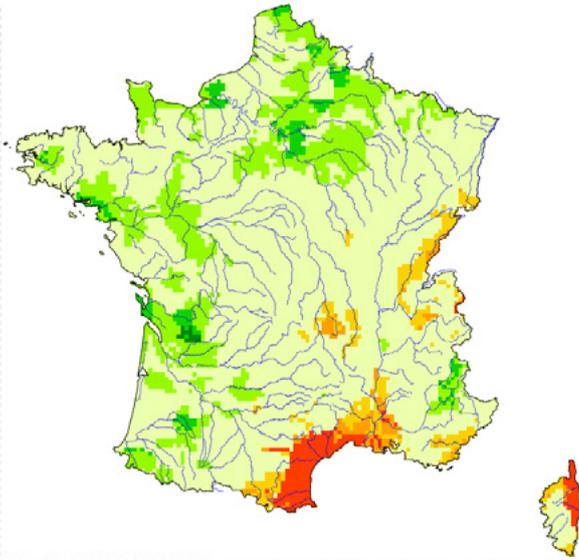


Faire des Pyrénées-Orientales un démonstrateur d'adaptation au changement climatique

L'EAU, UNE RESSOURCE EN TENSION

Dans le département des Pyrénées-Orientales, l'eau est une ressource en forte tension. Cette situation est la conséquence d'une sécheresse dramatique, inédite par sa durée (plus de 2 ans de déficit de pluies) et par sa sévérité (cours d'eau à sec, nappes à des niveaux historiquement bas, jusqu'à 90% de déficit hydrométrique des sols).

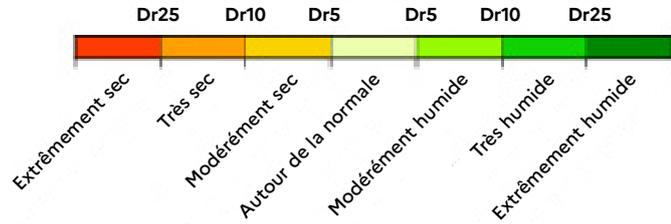




HUMIDITÉ DES SOLS

Déficit d'humidité des sols sur
12 mois, de mai 2023 à avril 2024

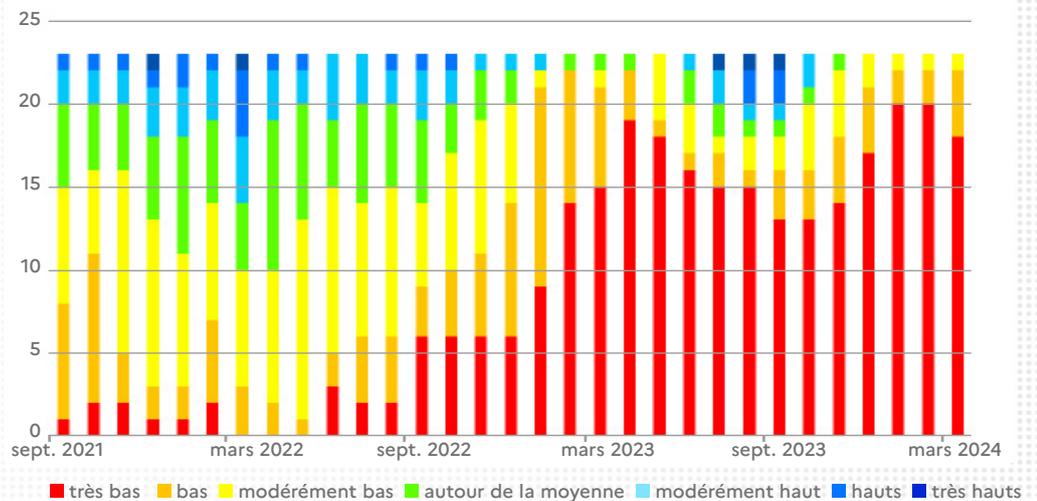
(Source : Météo France).



ÉTAT DES NAPPES

État des nappes de la plaine du Roussillon (Pyrénées-Orientales) par rapport à la normale depuis septembre 2021. Valeur de l'indicateur piézométrique standardisé de 23 piézomètres gérés par le Syndicat Mixte pour la Protection et la Gestion des Nappes Souterraines de la Plaine du Roussillon.

(Source : Ades, Visi'Eau66, traitement : SDES).



LES IMPACTS DE LA SÉCHERESSE

Les conséquences de la sécheresse sur la disponibilité et la qualité de l'eau sont de plus en plus visibles. Avec le dérèglement climatique, les tensions et les risques sur la ressource vont continuer à s'accroître.

APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Sur les 226 communes des Pyrénées-Orientales, 50 communes sont aujourd'hui sous surveillance renforcée, avec un risque pour l'approvisionnement en eau potable (AEP). 35 000 habitants, soit 7,3 % de la population des Pyrénées-Orientales, sont ainsi concernés par des tensions et des risques sur la ressource en eau.

Sur ces 50 communes en tension :

- 12 communes (soit 9 000 habitants) sont en rupture totale ou partielle d'approvisionnement en eau potable ;
- plus de la moitié ont un rendement de réseau < 65 % (1 litre d'eau potable sur 3 est perdu) ;
- 58 % correspondent à des communes isolées ou à de très petits syndicats intercommunaux d'adduction d'eau potable (SIAEP).

AGRICULTURE

Depuis la campagne 2022, l'agriculture des Pyrénées-Orientales est lourdement affectée par la sécheresse.

Viticulture : la vendange 2023 s'est établie à 488 000 hectolitres (-30 %) contre 577 000 hl en 2022 qui était déjà une année de petite vendange (-7 %) par rapport à la normale (environ 700 000 hl).

Élevage : des pertes de récoltes en fourrages ont été constatées en 2022 et 2023 auxquelles se sont cumulées en 2023 des pertes de récoltes en céréales.

Arboriculture : les vergers ont subi en 2023 une baisse de 30 % de la production. À cela, s'ajoutent environ 50 ha d'arbres fruitiers perdus.

Maraiçage : la perte de production est estimée jusqu'à 50 % en raison des restrictions hydriques et de la non-plantation de certaines surfaces pour risque de non alimentation en eau.

LES CHIFFRES CLÉS DE LA RESSOURCE

PRÉLÈVEMENTS

300,4

millions de m³

d'eau douce prélevés
en 2021 dans les
Pyrénées-Orientales

80 %

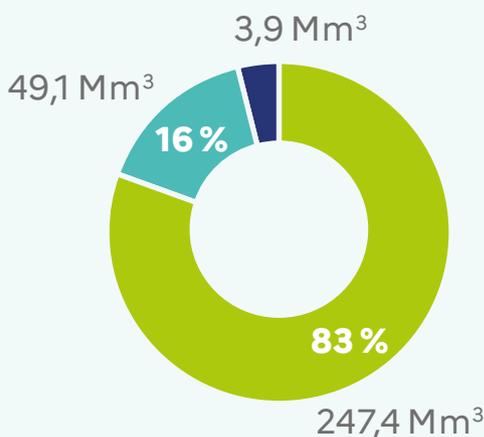
de la ressource pour
l'eau potable
est prélevée dans la
nappe du Roussillon

87 %

de la ressource pour
l'agriculture
provient de ressources
superficielles et 12 % de
la nappe du Roussillon

Total prélèvements 2021 (en million de m³)

-  Agriculture
-  Eau potable
-  Industrie et tourisme



EAU DESTINÉE À LA CONSOMMATION HUMAINE



Prix de l'eau

Dans les Pyrénées-Orientales
= 3,39 euros/m³ (moyenne
nationale : 4,3 euros/m³)



Points noirs de fuites

13 collectivités identifiées
en 2023 avec un rendement
inférieur à 50 %, 9 en 2024

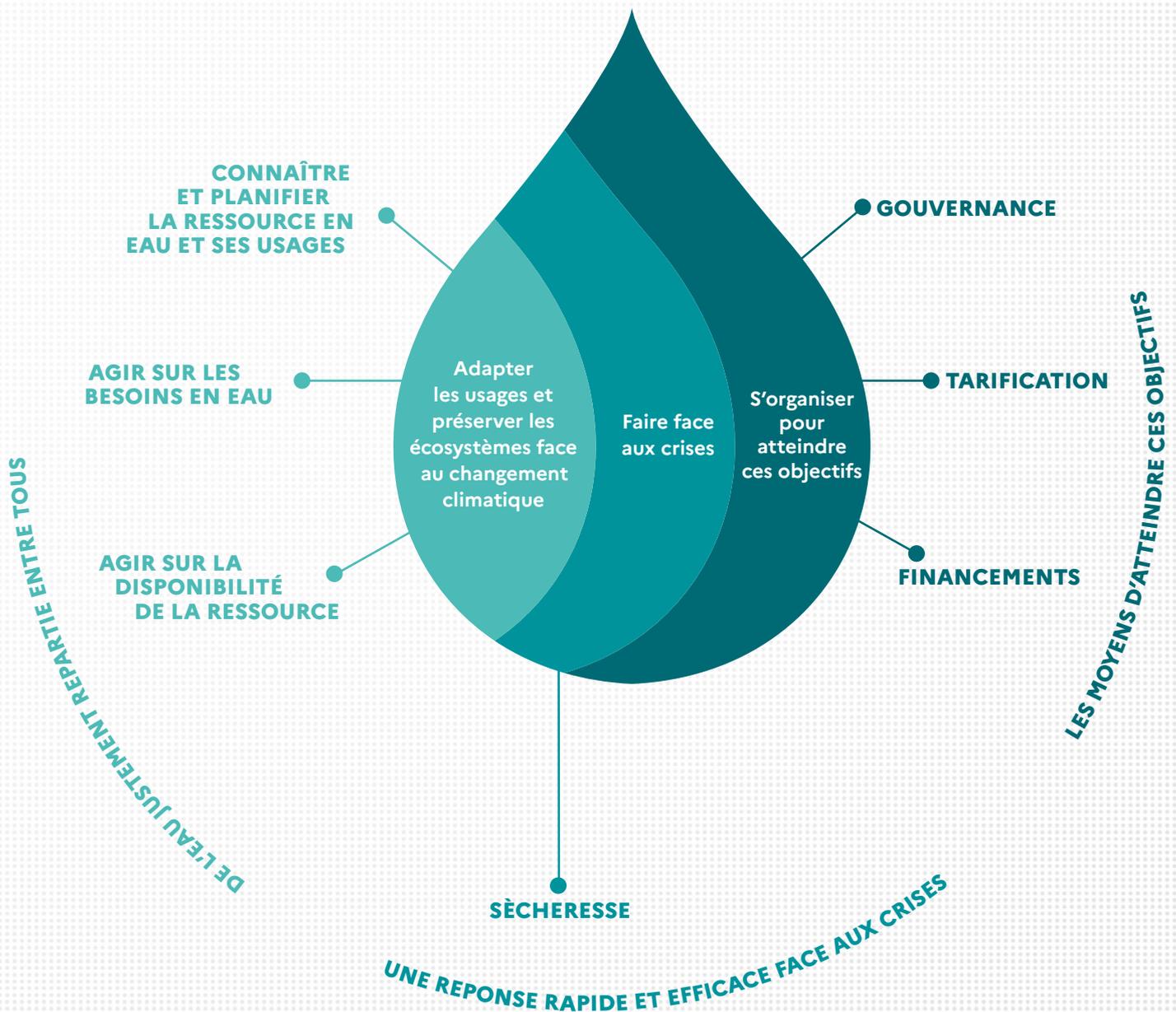


Captages

460 captages utilisés pour la
production d'eau destinée à la
consommation humaine, dont :
> 438 ressources souterraines
> 22 ressources superficielles

Agir pour une gestion résiliente et innovante de la ressource en eau

OBJECTIFS ET AXES DU PLAN



Dans une logique de planification écologique, cette feuille de route pour les Pyrénées-Orientales est à horizon 2030. Elle conjugue l'impératif d'action à court terme face à la crise sécheresse et des évolutions structurelles de la gestion de l'eau de moyen terme, en cohérence avec les ambitions du Plan eau présenté par le Président de la République le 30 mars 2023. Véritable stratégie d'adaptation au changement climatique, ce plan vise à redonner des perspectives au territoire en lançant de nouvelles infrastructures et en prenant des mesures fortes d'amélioration de la gestion collective de la ressource. Il se structure autour de 5 axes.

AXE N°1 : Connaître et planifier la ressource en eau et ses usages

AXE N°2 : Agir sur les besoins en eau

AXE N°3 : Agir sur la disponibilité de la ressource

AXE N°4 : Se donner les moyens d'atteindre ces ambitions : gouvernance, tarification et financements

AXE N°5 : Répondre aux crises de sécheresse

L'ambition de ce plan d'action est de faire des Pyrénées-Orientales un territoire démonstrateur de l'adaptation au changement climatique, conciliant préservation de l'eau avec opportunités pour l'économie locale.

Coconstruire un plan d'action avec toutes les parties prenantes

Face à la situation inédite des Pyrénées-Orientales, l'État apporte un soutien déterminé pour accompagner le territoire dans son adaptation au changement climatique. L'élaboration du plan de résilience pour l'eau dans les Pyrénées-Orientales, les mesures très concrètes et les chantiers, en cours ou à venir, s'appuient sur un travail collaboratif avec l'ensemble des parties prenantes : les services de l'État, la Région, le Département, les communes, les intercommunalités, les syndicats de bassin – des nappes, les secteurs économiques (hôtellerie, campings, stations de lavage de véhicule, parcs aquatiques, BTP, industrie, sports et loisirs), le monde agricole, les associations, les fédérations et les particuliers. Le plan s'inscrit dans la continuité de différentes contributions :

→ les démarches déjà engagées par le territoire (études structurantes, travaux d'économie d'eau, chantiers de régularisation des forages) et les acquis de la gestion de la crise en cours, notamment l'impératif d'améliorations des rendements du réseau AEP, de modernisation des canaux

d'irrigation et l'intérêt de la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) ;

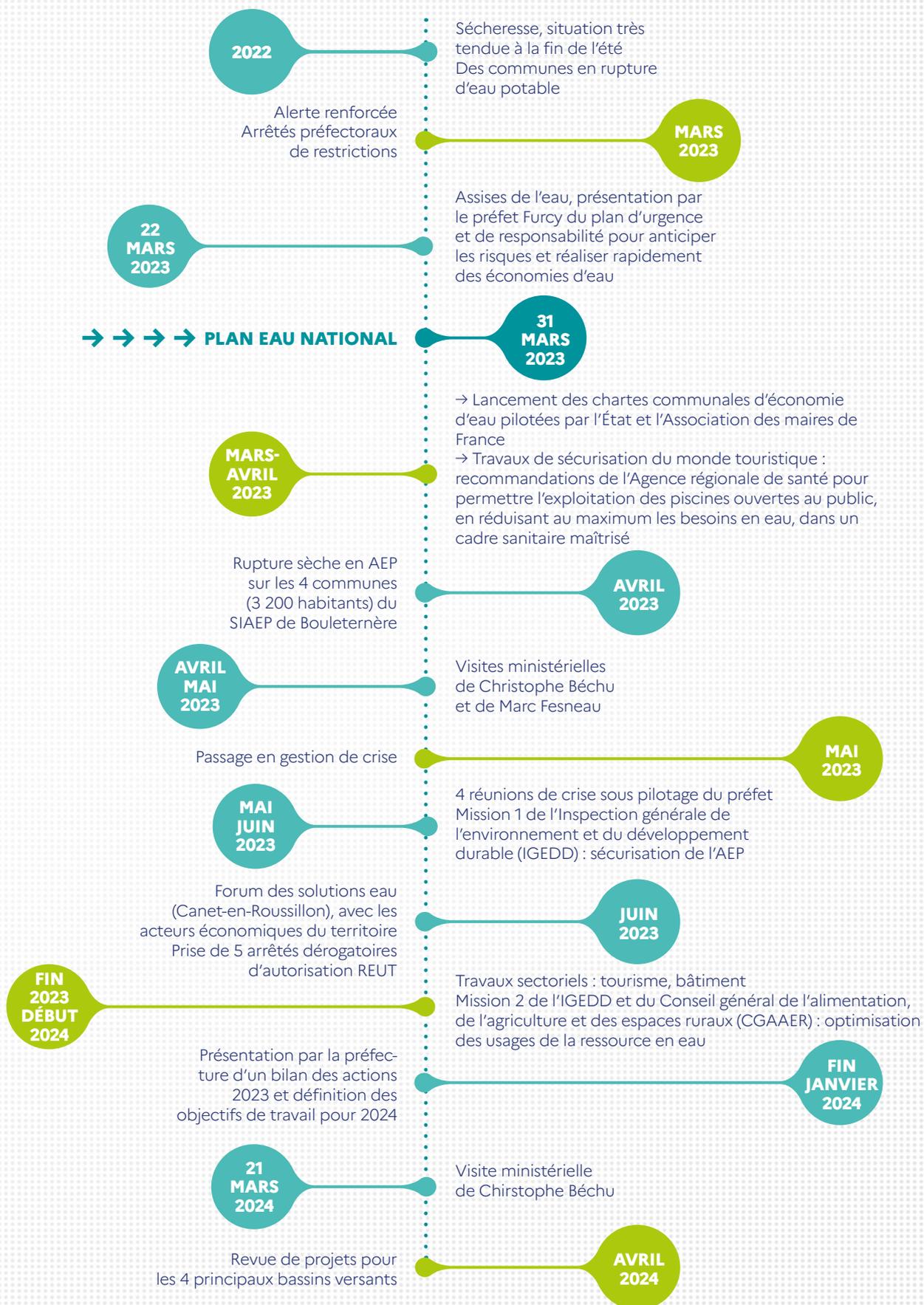
→ les contributions sectorielles, notamment avec les acteurs économiques engagés dans des démarches volontaristes de réduction des prélèvements : chartes des collectivités, des campings, de l'hôtellerie, syndicat des copropriétés avec piscine, union des entreprises du paysage, entreprises du BTP (à venir) ;

→ 5 missions des inspections générales du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire ;

→ la contribution des territoires dans le cadre des trois revues de projets Têt-Tech-Agry-Réart (avril 2024).

Le Plan eau national, lancé en mars 2023, offre un cadre d'action favorable au déploiement de ce plan de résilience dans les Pyrénées-Orientales.

DE L'ENTRÉE DANS LA CRISE SÉCHERESSE À LA MOBILISATION

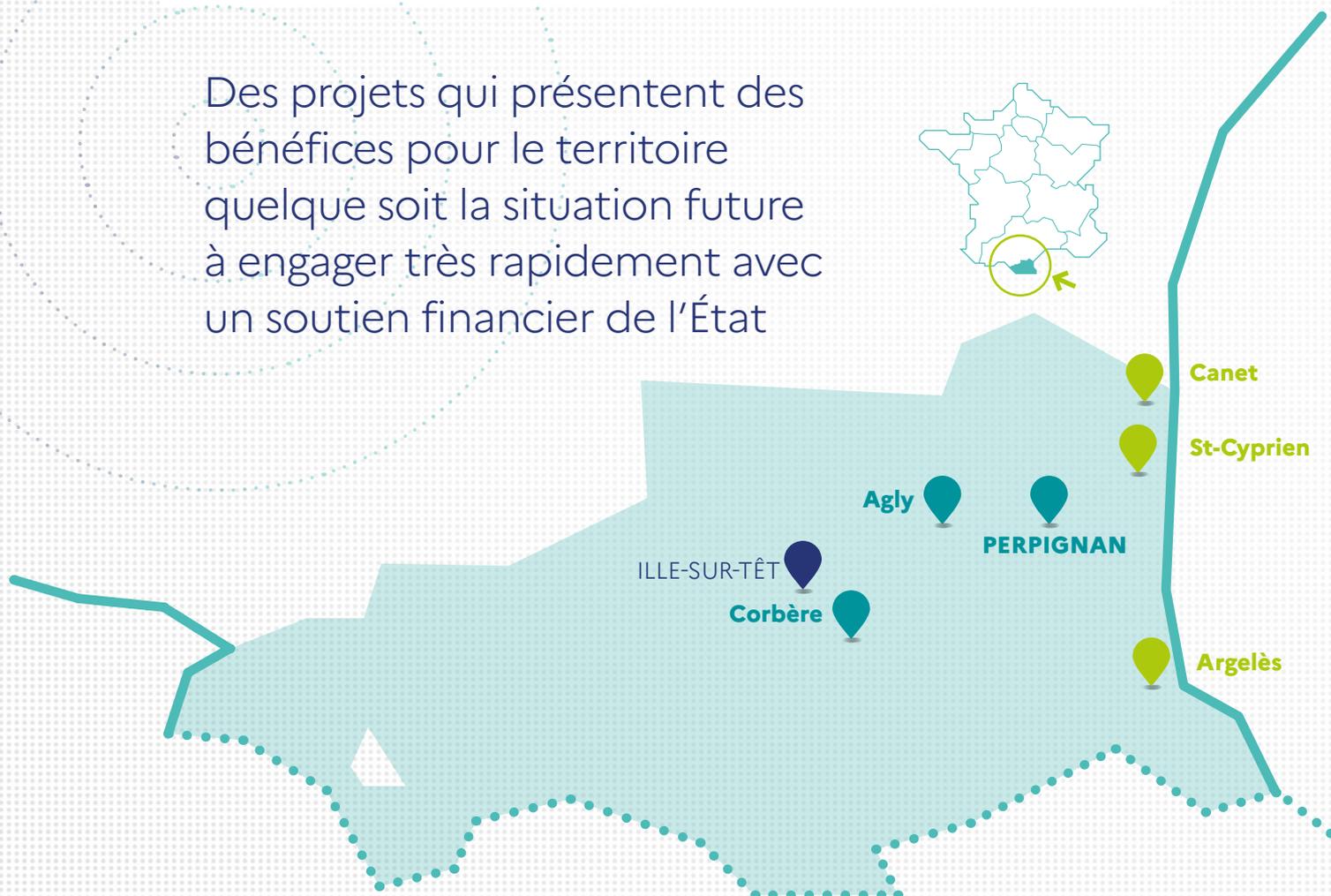


Déployer des projets structurants pour le territoire

SOUTIENS DE L'ÉTAT :

- Financements nouveaux de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse de l'ordre de 10 millions d'euros
- Fonds hydraulique agricole
- Aqua prêts de la Banque des territoires
- Facilitations réglementaires pour les projets de REUT

Des projets qui présentent des bénéfices pour le territoire quelque soit la situation future à engager très rapidement avec un soutien financier de l'État



7 PROJETS CONCRETS

7 projets concrets faisant consensus et qui démarreront très rapidement, bénéficient de financements nouveaux et/ou des facilitations réglementaires de l'État : **3 projets de REUT, 4 projets de création ou optimisation d'infrastructures d'adduction.**

REUT de la STEP d'Argelès *irrigation agricole*

PORTEUR DU PROJET : communauté de communes Albères – Côte Vermeille – Illibérès

La station d'épuration des eaux usées (STEP) d'Argelès rejette 2 millions de m³/an d'eau en mer. Le projet consiste à :

- améliorer la qualité de l'eau traitée en sortie de station, pour obtenir de la classe B ou C sur 1,2 million de m³/an,
- créer un réseau de transfert de 14 km pour alimenter 583 hectares de terres agricoles (arboriculture, viticulture), dont plus de 300 hectares de l'association syndicale autorisée (ASA) des Albères.

REUT de la STEP de Saint-Cyprien *usage agricole et urbain*

PORTEUR DU PROJET : communauté de communes Sud Roussillon

La STEP de Saint-Cyprien rejette 2,1 millions de m³/an dans le canal d'Elne qui a son exutoire dans le port maritime. Le projet consiste à :

- améliorer la qualité de l'eau traitée en sortie de STEP pour obtenir de la classe A sur 1 million de m³/an, à y connecter un réseau d'eau brute intercommunal existant (espaces verts communaux, jardins potagers),
- créer un réseau de transfert vers des usages techniques (arrosage golf, aires de lavage des bateaux, lavage voirie et engins...) et vers des terres agricoles (arboriculture, viticulture, maraîchage) en se connectant à une branche de l'ASA de la Raho.

REUT de la STEP de Canet *usage agricole et urbain*

PORTEUR DU PROJET : communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole pour le traitement REUT, via son délégué de service public, et la commune de Canet pour les infrastructures de transfert vers les usages.

La STEP de Canet rejette 1,6 million de m³/an d'eau à l'embouchure du fleuve La Têt.

Le projet consiste à :

- améliorer la qualité de l'eau traitée en sortie de STEP pour obtenir de la classe B ou C sur 0,5 million de m³/an,
- mettre cette eau à disposition d'usages techniques (lavage voirie...),
- créer un réseau de transfert/distribution de 8 km vers des usages locaux (jardins potager, arrosages espaces verts...) et vers au moins 200 hectares de terres agricoles (viticulture) dans une 1^{re} phase. Dans une 2^e phase, ce sont 300 hectares supplémentaires de vignes qui pourraient être raccordés au réseau.

Sécurisation de l'alimentation des réseaux d'irrigation de l'Agly aval

PORTEUR DU PROJET :

Pour les études de faisabilité : Syndicat mixte de l'Agly SMBVA et Conseil Départemental 66 (barrage).

Pour le maillage des réseaux Estagel/Espira/Rivesaltes : études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de la Chambre d'Agriculture 66 pour le compte des 3 ASA.

Le projet vise des économies d'eau, une sécurisation des usages :

- étudier la mise en place d'un réseau d'irrigation commun, sur les 50 km de l'aval du barrage de l'Agly jusqu'en plaine de Salanque,
- mettre au point une 1^{re} phase de réalisation du projet sur un secteur prioritaire.

Création d'une télégestion à la parcelle sur le canal de Corbère

PORTEUR DU PROJET : ASA du canal de Corbère

Le canal de Corbère prélève dans le fleuve La Têt et alimente 3 stations de pompage qui desservent 1 100 hectares de terres (arboriculture) irriguées en goutte-à-goutte par un réseau collectif sous-pression. L'objectif est de remplacer les bornes de ce réseau par des systèmes d'électrovannes individuelles équipées de compteurs connectés qui permettent à l'ASA d'allouer à distance des enveloppes de volumes individuels et aux irrigants d'employer cette enveloppe selon le calendrier qu'ils souhaitent. Par ailleurs, le canal sera équipé de vannes automatiques pour déverser exactement le volume nécessaire à la recharge des nappes.

Amélioration du canal de Perpignan économies, amélioration de la gestion

PORTEUR DU PROJET : ville de Perpignan

La ville de Perpignan possède et gère un canal de plus de 30 km, qui prend l'eau dans le fleuve La Têt, à Ille, et dessert un potentiel de 3 000 hectares de terres agricoles irrigables gravitairement.

Ce canal du 14^e siècle nécessite des travaux et une refonte de son mode de gestion, notamment pour le remplissage du lac de Villeneuve de la Raho, en attendant un projet plus vaste de sécurisation des usages à l'aval du barrage de Vinça porté par le Conseil départemental 66 (cf point études ci-dessous).

Rénovation des réseaux d'eau potable sur des secteurs vétustes et fuyards à Ille-sur-Têt

PORTEUR DU PROJET : Ille-sur-Têt

Coût : 1,7 million d'euros, dont 50% financé par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Calendrier : travaux en 2024

Economies d'eau : 100 000 m³

DES ÉTUDES À LANCER ET DES PROJETS À INSTRUIRE

LANCEMENT DES ÉTUDES SUR LE PROJET AQUA DOMITIA : ENGAGEMENT ÉTAT-RÉGION

Le programme Aqua Domitia est porté par la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, qui en a confié la réalisation à BRL, concessionnaire du réseau hydraulique régional. Le lancement des études intégrant une hypothèse transfrontalière est prévu prochainement avec deux volets :

- amélioration de l'efficacité du réseau existant
- extension du réseau hydraulique régional Gard, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales

Calendrier :

- cahier des clauses techniques particulières (CCTP) finalisé d'ici l'été,
- fin d'étude fin 2025.

ÉTUDE DE SÉCURISATION DES USAGES DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA TÊT AVAL, DU BARRAGE DE VINÇA JUSQU'À LA RETENUE DE LA RAHO

Cette étude engagée fin 2023 sous maîtrise d'ouvrage du conseil départemental 66 intégrera notamment l'analyse coût-bénéfices de plusieurs options.

→ La valorisation des 6 à 10 Mm³/an d'eau rejetés par la STEP de Perpignan dans l'embouchure de la Têt et leur transfert vers différents secteurs d'usages agricoles (alternatives à déterminer), projet porté par la Métropole Perpignan Méditerranée.

→ La création d'un adducteur pour le remplissage de la retenue de Villeneuve-de-la-Raho, comme alternative au canal de Perpignan.

CRÉATION D'UN RÉSEAU D'IRRIGATION DANS LES ASPRES (USAGE AGRICOLE ET SÉCURITÉ INCENDIE)

Porteur du projet : CC des Aspres pour la construction

Le projet consiste à créer un réseau d'irrigation pour 350 ha de vignes non irriguées actuellement dans le secteur des Aspres, par ré-emploi des eaux déversées dans des ravins à l'extrémité d'un canal d'irrigation.

La retenue contribuera également à l'amélioration de lutte contre le risque incendie.

S'adapter dès aujourd'hui

Axe 1 Connaissance et planification de la ressource eau pour tous les acteurs

1. Mieux compter ce que l'on consomme et mieux connaître la ressource disponible

> Instrumenter les canaux pour mesurer les débits et les volumes transportés et suivre les piézomètres en aval, notamment pour mieux connaître les transferts entre les canaux et les nappes

> **Mieux compter en faisant des Pyrénées-Orientales l'un des 12 territoires pilotes de l'expérimentation des compteurs avec télérelève (mesure n°12 du Plan Eau national)**

> Élaboration d'un schéma des eaux brutes agricoles (déjà engagé)

> Consolider la donnée et la valoriser dans observatoire de l'eau partagé entre tous les acteurs

2. Se projeter pour intégrer les conséquences du changement climatique

- > Programme EauRizon 2070, intégrant les résultats d'Explore 2 (déjà engagé, résultats juin 2024)
- > Mieux connaître le fonctionnement des nappes dont la caractérisation des risques d'intrusion du biseau salé
- > Objectiver les liens canaux et captages en AEP
- > Réaliser des études (en cours) pour affiner les perspectives d'évolution de la ressource

3. Planifier pour faire rencontrer la ressource disponible et les besoins du territoire

- > **Bâtir une stratégie à horizon 2030 définissant une trajectoire d'économies d'eau par usage et comprenant une stratégie territoriale d'adaptation de l'économie locale au changement climatique**

→ Contribution de l'État avec un cofinancement de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse jusqu'à 70 %

Axe 2 Agir sur les besoins en eau

4. Donner l'exemple avec les services publics

- > S'engager en matière de sobriété sur les bâtiments et usages publics

5. Sensibiliser et mobiliser tous les usagers

- > Poursuivre le travail de sensibilisation et des travaux sectoriels/chartes sur les économies d'eau volontaires
- > **Animer un travail sectoriel sur les économies d'eau (collectivités, BTP, tourisme, agriculture, autres secteurs économiques) et développer les formations pour diffuser des savoir-faire innovant (ex : bâtiments sobres en eau)**

6. Aménager et construire en réduisant les besoins

- > Renforcer le lien avec la disponibilité de la ressource en eau
- > Renforcer le contrôle de légalité des SCOT/PLUi/PA au regard de la disponibilité de la ressource
- > Encourager dans l'anticipation des normes 2028 concernant la performance hydrique des bâtiments neufs

7. Régulariser les prélèvements

- > **Régulariser les prélèvements, dont forages (y compris individuels) et contrôles avec équipement en compteurs (avec intégration des Pyrénées-Orientales dans les territoires rentrant dans l'expérimentation de la télérelève)**
- > Maintenir l'interdiction des forages tant que la régularisation sur les forages n'est pas terminée
- > Réviser / Mettre en cohérence des autorisations existantes pour assurer le retour à l'équilibre quantitatif (fait pour l'AEP sur la ressource Pliocène)

8. Lutter contre les fuites des infrastructures d'eau potable

- > Résorber des points noirs. 13 collectivités points noirs de fuites à traiter (1 litre d'eau potable sur 2 perdu)
- > Se donner un objectif de rendement de réseau à 85 %
- > 4 collectivités déjà traitées, 58 opérations AEP en 2023

9. Moderniser et instrumenter les canaux

- > Moderniser et équiper un réseau de canaux d'irrigation peu entretenu
- > Identifier quelques canaux prioritaires, pour l'irrigation ou pour l'alimentation en eau potable

10. Adapter l'agriculture au changement climatique

Plan agriculture méditerranéenne. Le territoire de l'Agly pourra être étudié prioritairement.

→ Contribution de l'État : financements agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, engagement de l'État à réduire la consommation de ses bâtiments : -10 % en 2024 et -15 % en 2027 (instruction ministérielle 2023)

Axe 3 Agir sur la disponibilité de la ressource

11. Engager très rapidement les projets sans regret

- Revue de projets : 7 projets concrets à démarrer très rapidement avec cofinancement de l'État
- 3 projets de REUT
 - 4 projets de création ou optimisation d'infrastructures d'adduction

12. Lancer les études d'opportunité et faisabilité des projets structurants

- > Aqua Domitia : lancement des études techniques et juridiques intégrant une hypothèse transfrontalière (fin d'étude fin 2025)
- > Etude de sécurisation des usages de l'eau sur le territoire de la Têt aval, du barrage de Vinça jusqu'à la retenue de la Raho (Calendrier : Fin d'étude fin 2024)
- > Création d'un réseau d'irrigation dans les Aspres (usage agricole et sécurité incendie)

13. Sécuriser l'approvisionnement en eau potable

- > **Sécuriser l'AEP : toutes les communes doivent disposer, au terme du plan, d'un schéma départemental d'AEP (SDAEP) de moins de 10 ans et un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)**
- > Mettre en œuvre le plan départemental d'adduction en eau potable planifiant les interconnexions à mettre en œuvre

14. Systématiser la REUT sur le littoral

- > Soutien aux 3 projets REUT de la revue de projets et étude du projet REUT de la STEP de Perpignan
- > Programme d'accompagnement des communes littorales (études d'opportunité, mesure 18 du Plan Eau national)
- > Engager un travail sur la question de la REUT et des eaux grises, pour proposer un cadre expérimental (dérogatoire au besoin) facilitant le déploiement des projets

15. Poursuivre l'accompagnement des projets

- > Suivi et accompagnement des projets de recharge de nappes
- > Suivi et accompagnement des projets de retenues multi-usages (en priorité dans le cadre des PTGE/PGRE)
- > Intensification de la modernisation des canaux d'irrigation

→ Contribution de l'État : cofinancement de l'ordre de 10 millions d'euros de l'agence de l'eau, fonds hydraulique agricole et aquapôts

Axe 4

Se donner les moyens d'atteindre ces ambitions : gouvernance, tarification et financements

16. Améliorer la gouvernance

- > D'ici 2027, sur tous les bassins des PO, accompagner la mise en place de commissions locales de l'eau et un projet de territoire organisant le partage de la ressource (SGE/PGRE/PTGE dans la lignée des études actuellement menées) (mesure n°33 du Plan Eau national)
- > associer les scientifiques aux instances de concertation avec les parties prenantes

17. Structurer la gestion de l'eau potable

- > Finaliser le transfert de compétences AEP vers les EPCI (calendrier de transfert d'ici 2026 travaillé avec les collectivités)

18. Structurer la gestion de l'eau agricole

- > Structurer les 200 ASA dans une logique de mutualisation d'organismes uniques de gestion collective (OUGC) pour les canaux et eaux souterraines. Cette structuration sera accompagnée par l'État et la Chambre d'agriculture.

19. Contractualiser financièrement le Plan

- > Contrat engageant les différents financeurs

20. Piloter et animer

- > Pilotage et animation du plan par le préfet et le directeur Plan de résilience pour l'eau des Pyrénées-Orientales

21. Rendre compte des avancées et actualiser le plan autant que besoin

- > Rendre compte deux fois par an aux parties prenantes de la mise en œuvre du plan avec participation ministérielle
- > Communiquer régulièrement au grand public sur les avancées

→ Contribution de l'État : animation du plan et financements (agence de l'eau, aquapôts de la Banque des territoires, fonds hydraulique agricole)

Axe 5 Répondre aux crises sécheresse

22. Associer les parties prenantes à la gestion de crise

> Comité de ressource en eau à réunir régulièrement pour suivre la situation et acter les mesures de restrictions

23. Etre prêt face au risque de tension sur l'eau potable

> Plan ORSEC eau potable à tester

24. Garantir l'effectivité des mesures

> Stratégie de contrôle du respect des restrictions

→ Contribution de l'État : organisation d'une cellule interministérielle de crise anticipation en juin sur les enjeux eau et incendie ; campagne de sensibilisation diffusée sur la radio locale ; tenue à jour de VigiEau permettant à tous les usagers de disposer d'une information simple sur les restrictions des usages de l'eau qui s'appliquent

FRANCE
NATION
VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer

